



## **PROMULGATION DES RÈGLEMENTS Nos 987, 988 ET 7501**

Avis public est donné par le soussigné que les règlements suivants intitulés :

- **987 : Règlement établissant les règles de régie interne du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Bois-des-Filion;**
  - **988 : Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des membres du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Bois-des-Filion;**
  - **7501 : Règlement amendant le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme numéro 7500.**
- ont été adoptés par le conseil municipal le **22 mai 2018**.

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau du greffier par intérim, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

**Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 24 mai 2018.**

**Sylvain Rolland,  
Directeur général et  
greffier par intérim**